

Lycées d'enseignement professionnel. Equipement des sections économiques et commerciales.

Numéro d'inventaire : 1988.00581.28

Type de document : texte ou document administratif

Éditeur : Min. de l'Educ. nat.. Dir. des lycées. Dir. des équipements et des constructions

Imprimeur : Imprimerie nationale

Date de création : 1982

Description : Couverture papier fort blanc.

Mesures : hauteur : 210 mm ; largeur : 297 mm

Mots-clés : Mobilier scolaire : Écoles primaires supérieures et professionnelles, externat

Filière : Enseignement technique et professionnel

Niveau : Post-élémentaire

Autres descriptions : Langue : Français

Nombre de pages : 58

ill.



I. TYPES D'ACTIVITÉS

Les différents enseignements dispensés dans les formations concernées déterminent les activités suivantes :

- A. Apprentissage de la dactylographie;
- B. Apprentissage de la prise rapide de la parole;
- C. Reprographie;
- D. Traitement de l'information;
- E. Travaux de groupes (travaux administratifs, travaux comptables, travaux commerciaux et vente).

II. STRUCTURES RETENUES

Les salles A et B doivent pouvoir héberger 36 élèves à la fois. Les superficies ont été calculées de manière à recevoir l'équipement correspondant. Cet équipement comporte :

- équipement concernant la salle (unité physique), nécessaire quel que soit le nombre d'élèves;
- équipement pour 1 module de 6 élèves, à multiplier par 6 dans le cas général de 36 élèves, ou seulement par 4 ou 5 si le nombre réel d'élèves n'atteint pas 36.

Le taux maximum d'occupation par salle, en moyenne, est de 25 à 30 heures; le nombre de salles pour les activités A, B, et E, est à déterminer en fonction du nombre total d'heures d'occupation calculé en additionnant, par type d'activités, les heures hebdomadaires de toutes les sections de l'établissement considéré (1).

(1) Ce calcul, à un moment donné, s'effectue en prenant en compte les horaires fixés par les programmes en vigueur à ce moment-là.